

canadien et deux représentants de ce Ministère de l'autre part. Le but de ces entretiens officieux était de préciser la méthode à suivre et de la répartition des frais d'arpentage.

Lors de ces entretiens il fut convenu de faire aux gouvernements intéressés certaines recommandations au sujet de l'arpentage projeté et que le Gouvernement canadien, après avoir considéré ces recommandations, adresserait une note au Gouvernement de Terre-Neuve afin de fixer les dispositions requises. Les fonctionnaires canadiens qui assistaient à ces entretiens ont signalé aux fonctionnaires terre-neuviens que le Gouvernement canadien jugerait peut-être à propos de communiquer toute décision au Gouvernement de la province de Québec. Aucune recommandation n'a été soumise encore au Gouvernement canadien.

Les ministres concernés tiennent bien compte de l'intérêt de la province de Québec dans l'arpentage de la frontière internationale qui est en même temps frontière de la province.

Je vous signale que les entretiens qui ont eu lieu jusqu'à date sont complètement officieux et je ne manquerai pas de vous faire part de toute décision touchant cette question de frontière.

Veuillez agréer,
[LOUIS S. ST. LAURENT]

1327.

NPA GN1/3 261/46

Le secrétaire aux Dominions au gouverneur de Terre-Neuve
Dominions Secretary to Governor of Newfoundland

TELEGRAM

[London,] April 22, 1947

CONFIDENTIAL Your telegram No. 110.¹ Labrador Boundary Commission. Proposals are approved in principle. Assume that estimates of cost will be transmitted as soon as they are available.

1328.

9475-40

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au ministre des Mines et
des Ressources

Secretary of State for External Affairs to Minister of Mines and Resources

Ottawa, December 8, 1947

CONFIDENTIAL

My dear Colleague,

You will recall that early this year officials of your Department and of the Department of External Affairs met with officials of the Newfoundland

¹ Non reproduit.¹ Not printed.